

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89



cftcfae@free.fr



<http://www.cftc-fae.fr>



[facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE)



https://twitter.com/cftc_fae

N° 388 Le 13 avril 2016

Ouverture de la concertation « Développement des compétences et parcours professionnels »

La ministre de la Fonction publique Annick GIRARDIN a ouvert hier un cycle de concertation sur le « Développement des compétences et parcours professionnels ».

Dans son discours, la ministre a rappelé son attachement au dialogue social dans la Fonction publique et a annoncé le retrait de l'article 40 du projet de loi « égalité et citoyenneté » qui concernait le recrutement en catégorie B par voie de « PACTE ».

Elle a évoqué le sujet du **compte personnel d'activité (CPA)** qui fait actuellement l'objet d'une discussion parlementaire. Elle a exprimé la volonté du gouvernement que le CPA soit applicable également aux fonctionnaires avec des modalités adaptées.

Elle recevra les organisations syndicales pour recevoir leurs différentes propositions. A l'issue de ces discussions, elle présentera ses propositions sur le sujet.

Ensuite elle a présenté le cycle de concertation sur le « Développement des compétences et parcours professionnels » tout en rappelant l'insuffisance des dispositifs existants. Ce cycle s'effectuera en deux temps :

- Tout d'abord, effectuer un véritable diagnostic des dispositifs de formation existants (DIF, VAE...),
- Ensuite, définir des orientations et propositions précises.

Elle a souhaité que ces orientations ne soient pas strictement liées aux droits et outils de formation, mais qu'elles abordent le parcours professionnel des agents publics dans sa globalité.

Elle a ensuite proposé d'articuler cette concertation autour de 4 points essentiels :

- La professionnalisation des modes de recrutement ;
- La modernisation de la formation initiale ;
- La création du compte personnel de formation ;
- La mobilité des fonctionnaires.

Selon la Ministre ces travaux devront permettre :

- de faire évoluer les droits et outils de la formation continue,
- de faciliter l'acquisition et la reconnaissance des qualifications professionnelles,
- de permettre aux agents de construire leur parcours professionnel et aux séniors de faire valoir leurs compétences jusqu'au terme de leur carrière.
-

La CFTC FAE se félicite de l'inscription du dossier de la formation à l'agenda social, mais estime cette inscription tardive et avec un calendrier contraint.

La CFTC FAE rappelle son attachement à la formation professionnelle continue et sa vigilance sur ce dossier.